

DEMARCHE QUALITE

Objet : **Engagement de la direction**

Janvier 2021

Le contexte du secteur de la formation professionnelle continue et par apprentissage a conduit les organismes de formation (OF) à s'engager dans une démarche qualité au service de tous : usagers de la formation, personnels des organismes de formation, partenaires, institutionnels...

Le CFPPA a été référencé Datadock dès juin 2017.

La loi du 5/09/2018 – liberté pour tous de choisir son avenir professionnel – impose aux OF la certification QUALITE Nationale unique Ref 132 à partir du 1^{er} janvier 2021.

Un des objectifs de la loi est de réguler le système de formation professionnelle par la qualité.

Les centres de formation agricoles devront répondre à la double certification QUALIFORMAGRI et QUALIOPI écrits sur la base du Ref 132.

A partir du 1^{er} janvier 2022, le CFA et le CFPPA devront être certifiés pour pouvoir assurer la prestation de service de formation. La certification est valable 3 ans.

La direction de l'établissement s'engage aux côtés des équipes dans cette démarche qualité et la soutient.

La démarche qualité a pour **objectif** d'améliorer le fonctionnement et le savoir-faire des centres de formation.

Elle oriente la stratégie (organisation et production) en fonction des attentes du formé et permet aux organismes de formation de travailler dans de meilleures conditions.

Cette démarche correspond à une amélioration continue dans laquelle chacun (usager et personnel) doit trouver ses intérêts.

Objectifs pour 2020-2021 :

- Intégrer l'ensemble des personnels CFA-CFPPA à la démarche
- Elaborer et mettre en œuvre les procédures pour répondre aux engagements du référentiel
- Recenser, actualiser et adopter les outils
- Procéder à l'audit interne –mars 2021
- Elaborer et mettre en œuvre le plan d'amélioration continu
- Etre audité pour la certification – octobre 2021

Objectifs pour 2021-2024 (s'appuyant sur le projet d'établissement) :

- Alimenter et mettre en œuvre le plan d'amélioration continu pour conforter et améliorer la satisfaction des usagers et des personnels



La direction s'engage à faire vivre le projet de démarche qualité et d'amélioration continue en :

- Portant le projet, en le pilotant
- Communiquant largement
- Incitant les personnels à se mobiliser et se former
- Facilitant la mise en œuvre des actions

Afin que les engagements de service soient respectés par l'ensemble des personnels.

Comme cela vous l'a été présenté en janvier 2019, Eve POLETTI-CHRISTIA, secrétaire RH, a été désignée pour assurer la mission d'animatrice qualité auprès de l'ensemble des personnels CFA-CFPPA. Sa fiche de poste a ainsi été modifiée.

Elle animera la démarche qualité au sein du CFA-CFPPA sous couvert de la directrice du CFA-CFPPA qui l'accompagnera dans cette mission.

Régulièrement, un point de situation et des engagements sera effectué en présence de la directrice de l'EPLEFPA, de la directrice du CFA-CFPPA et de l'animatrice qualité.

La réussite de cette démarche qualité nécessite la participation et l'engagement de tous. En tant que directrice, je crois en ce processus et en ses bienfaits.

La directrice de l'établissement

La directrice du CFA-CFPPA

Nathalie Lenoir

Nathalie Ferrari